

Présentation :

Guillaume Kasbarian, 30 ans, candidat pour La République En Marche sur la 1^{ère} circonscription d'Eure-et-Loir. Je réside à Saint-Martin-de-Nigelles et suis manager dans un cabinet de conseil aux entreprises depuis 8 ans.

1 : Vous engagez vous à maintenir les spécificités citées du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Plus de 180000 apprentis sont formés chaque année par les métiers de l'artisanat. Nous souhaitons rendre l'apprentissage plus attractif pour les entreprises comme pour les jeunes. Nous rassemblerons les aides et subventions existantes dans une aide unique qui sera fonction de la taille de l'entreprise et du niveau de qualification de l'apprenti. Nous développerons pour les entreprises un guichet unique permettant d'enregistrer le contrat d'apprentissage et la demande des aides. Nous ferons converger les deux contrats d'alternance qui existent aujourd'hui en un contrat unique, souple, adapté à la demande des entreprises et des branches et sans borne supérieure d'âge. Nous affecterons la totalité de la taxe d'apprentissage au financement de l'apprentissage (+670 millions d'euros par an).

2 : Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Aujourd'hui, pour beaucoup d'employeurs, il est difficile d'embaucher parce que le coût du travail pour les salariés peu qualifiés est trop élevé. Mais au-delà, le petit commerce, les artisans, sont asphyxiés par trop de charges qui empêchent de nouvelles embauches, trop de paperasse !

Baisser les charges sur les salaires est un objectif global car nous sommes convaincus de l'impact positif direct sur la création d'emploi. L'effort portera en priorité sur les charges pesant sur les bas salaires (transformation du CICE en baisse de charges pérennes, objectif zéro charges au niveau du SMIC, création d'emplois francs...) et sur l'évolution du code du travail pour redonner plus de liberté et de souplesse au niveau de chaque entreprise.

3 : Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat au travers de diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Nous souhaitons agir pour promouvoir la mobilité sociale et professionnelle et cela passe par la formation et l'acquisition de qualifications. A ce titre, nous souhaitons encourager la création de CQP et la reconnaissance des acquis de l'expérience au sein des cursus de formation.

Par ailleurs, nous développerons la formation universitaire continue pour favoriser, tout au long de la vie, les mobilités professionnelles et les reconversions. Nous revaloriserons la formation professionnelle via la création de 100 000 places supplémentaires dans de nouvelles filières courtes professionnalisantes proposées par les lycées, les universités et les établissements consulaires en lien avec les branches professionnelles. Nous associerons dans l'enseignement secondaire comme dans le supérieur, les branches professionnelles dans la définition des programmes.

4 : Vous engagez-vous à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

La baisse des charges sociales et fiscales est un objectif global du programme de La République En Marche ! Tous les entrepreneurs, y compris les artisans, bénéficieront de baisses de charges sociales et fiscales mais également de mesures de simplification et d'assouplissement des nombreuses obligations pesant sur leurs activités. L'objectif est d'arriver au niveau le plus juste et le plus supportable de charges entre tous les types de structures juridiques. Plus qu'un alignement de charges, c'est un équilibre gagnant/gagnant qu'il faut viser.

Un régime micro-social qui encourage l'entrepreneuriat individuel et qui lutte efficacement contre l'activité non déclarée d'une part, et d'autre part des régimes alternatifs attractifs, souples et permettant de développer son activité en créant des emplois.

5 : Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Emmanuel Macron a annoncé sa volonté de réformer rapidement la directive sur le travail détaché. Au-delà, nous exigerons que soit mis en place un socle de droits sociaux européens, en définissant des standards minimums en matière de droits à la formation, de couverture santé, d'assurance chômage ou de salaire minimum. Nous exigerons que soit intégré dans tous les accords commerciaux de l'UE un volet de coopération fiscale ainsi que des clauses sociales et environnementales contraignantes. Nous défendrons le renforcement des procédures européennes anti-dumping afin de pouvoir agir plus rapidement et de manière plus dissuasive. Nous devons prendre des sanctions commerciales contre les pays qui ne respectent pas les clauses sociales et environnementales des accords commerciaux conclus avec l'Union européenne.

6 : Êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Le soutien à l'investissement est un axe fort du programme de La République En Marche ! Dès lors que les bénéfices mis en réserve servent bien cet objectif, nous sommes favorables à une fiscalité aussi incitative que possible. Par ailleurs, il s'agirait d'une mesure de justice et de cohérence par rapport au régime équivalent existant au sein des sociétés commerciales.

7 : Soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

La République En Marche ! souhaite soutenir l'entrepreneuriat et la création d'entreprise qui sont la grande richesse de notre pays. Tout ce qui y concourra sera évidemment soutenu.

S'il s'avère que la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle est un facteur de développement de l'entrepreneuriat, il sera soutenu par les députés de LREM si la mesure leur est soumise.

8 : Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

La première mesure proposée sera la suppression du Régime Social des Indépendants qui s'est avéré trop inefficace et souvent injuste. Le régime sera adossé à celui du régime général, sans hausse de charges pour les professionnels. Le droit au chômage sera ouvert à tous, y compris aux indépendants grâce à une vaste réforme de l'assurance chômage. Enfin, des mesures de justice sociale, telles que l'objectif de prise en charge à 100 % des lunettes, prothèses dentaires et auditives profiteront à tous, y compris aux indépendants.

9 : Malgré la déclaration obligatoire, depuis 2007, du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas systématiquement aujourd'hui, d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt(e) à défendre cette obligation ?

La République En Marche ! souhaite lutter contre la précarité sous toutes ses formes. Depuis 2007, le statut du conjoint collaborateur a fait l'objet d'avancées positives. Si une extension de ce statut est nécessaire pour permettre une meilleure protection sociale des personnes concernées, nous y serons favorables.

10 : Etes-vous favorable à l'évolution des aides et financements tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement, pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

L'innovation est un axe majeur du programme de La République En Marche ! Ainsi, nous constituerons un Fonds pour l'industrie et l'innovation. Il sera doté de 10 milliards d'euros issus des actions d'entreprises possédées de manière minoritaire par l'Etat et sera placé au service de notre industrie et de l'innovation. Nous mobiliserons les revenus issus de ces participations pour financer par exemple l'industrie du futur. Enfin, nous nous assurerons que les entreprises, notamment les plus petites, accèdent également aux ressources de ce fonds.

11 : Etes-vous prêt(e) à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Le numérique est un formidable atout, pas seulement pour les grandes entreprises : nos TPE ont aussi beaucoup à y gagner, mais elles doivent être accompagnées dans leurs efforts de transition vers l'économie numérique.

Dans le programme de La République En Marche !, nous nous sommes engagés à aider les indépendants, TPE et les PME à réussir leur transformation numérique. Ceux qui s'engageront dans des transformations ambitieuses exigeant de conduire sur une période de temps limitée une requalification de leurs salariés bénéficieront par exemple d'un accès privilégié à la formation professionnelle.

12 : L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ces services auprès des entreprises artisanales ?

Les chambres de métiers et de l'artisanat font un travail précieux et considérable au plus près des besoins des professionnels concernés. Leur action est essentielle pour accompagner les artisans et indépendants et les aider à faire face aux nombreux enjeux auxquels ils ont à faire face : acquisition et reconnaissance des compétences, développer plus et de nouveaux emplois ainsi que l'innovation, attirer plus de jeunes talents, faire évoluer les cursus de formation pour les adapter aux évolutions technologiques, maîtriser les nouveaux outils numériques... Pour tout cela, nous avons besoin de CMA fortes et performantes !

Vous l'aurez compris, je veux faire réussir nos territoires et je crois profondément que vous, artisans et commerçants, pouvez être les fers de lance de cette réussite – à condition qu'on vous en donne les moyens.

C'est le sens de mon engagement pour notre circonscription !

Guillaume Kasbarian